

ACTE FINAL

DE LA

CONFÉRENCE DIPLOMATIQUE

CONVOQUÉE POUR LA REVISION

DE LA

CONVENTION DE GENÈVE DU 27 JUILLET 1929

POUR L'AMÉLIORATION DU SORT DES BLESSÉS ET DES MALADES
DANS LES ARMÉES EN CAMPAGNE

DE LA

X^{me} CONVENTION DE LA HAYE DU 18 OCTOBRE 1907,

POUR L'ADAPTATION A LA GUERRE MARITIME
DES PRINCIPES DE LA CONVENTION DE GENÈVE

DU 6 JUILLET 1906

DE LA

CONVENTION CONCLUE A GENÈVE LE 27 JUILLET 1929
ET RELATIVE AU TRAITEMENT DES PRISONNIERS DE GUERRE

ET POUR L'ÉLABORATION

D'UNE

CONVENTION POUR LA PROTECTION DES PERSONNES CIVILES
EN TEMPS DE GUERRE